



Sébastien Saint-Pasteur

Député de la 7^{ème} circonscription de la Gironde, il siège au sein du groupe Socialistes et apparentés. Il est également conseiller départemental de la majorité sur le canton Pessac 2.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conférence de presse : Une Proposition de Loi pour structurer, encadrer et valoriser la médiation animale en France

3ème bureau de l'Assemblée nationale, mardi 8 juillet 2025, 15h – Sébastien Saint-Pasteur, Député de la 7ème circonscription de la Gironde, organise une conférence de presse pour présenter la « **Proposition de Loi (PPL) valorisant les bienfaits du lien animaux-humains** », qui traite de médiation animale. Cette initiative, portée dans une démarche transpartisane avec Brigitte Klinkert, membre du groupe Ensemble pour la République (EPR), Géraldine Bannier, membre du groupe Les Démocrates, et Nicolas Thierry, membre du Groupe Écologiste et Social, vise à offrir un cadre légal clair à une pratique en plein essor.

La médiation animale : un secteur en croissance, un besoin urgent de structuration

Les activités ou interventions assistées par l'animal améliorent la qualité de vie de nombreux publics : personnes en situation de handicap, personnes porteuses de troubles neurodéveloppementaux (TND), personnes âgées, et bien plus. La littérature scientifique démontre abondamment les bienfaits du lien animaux-humains dans le cadre de ces pratiques.

Outre les activités ou interventions assistées par l'animal à vocation thérapeutique, la PPL inclut explicitement :

- Les **pratiques non soignantes**, comme les activités éducatives ou ludiques favorisant le bien-être social et émotionnel
- Les **activités sportives**, telles que les disciplines adaptées avec des équidés renforçant la motricité ou la confiance en soi
- Les **pratiques de développement personnel ou professionnel**, incluant des ateliers de renforcement des compétences relationnelles, de leadership ou de gestion du stress en entreprise, où les interactions avec les animaux favorisent la cohésion d'équipe ou l'épanouissement individuel.

Avec une demande en hausse ces dernières années, la médiation animale reste pourtant peu encadrée en France. C'est l'objectif de la PPL

Les ambitions de la PPL

Cette proposition de loi ambitionne de structurer, encadrer et valoriser la médiation animale en France par le biais de différentes avancées législatives qui seront présentées durant la conférence de presse.

Une démarche transpartisane et collaborative

Portée par Sébastien Saint-Pasteur, avec le soutien de Brigitte Klinkert, Géraldine Bannier, et Nicolas Thierry, cette PPL incarne une volonté commune de transcender les clivages politiques. Les échanges approfondis avec les acteurs de la médiation animale ont permis de construire un texte ancré dans les réalités du terrain.

Conférence de presse : venez découvrir la PPL

Rejoignez-nous le **mardi 8 juillet 2025 à 15h au 3ème bureau de l'Assemblée nationale** pour découvrir les détails de la PPL et échanger avec :

- Sébastien Saint-Pasteur, groupe PS, Député de la 7ème circonscription de la Gironde, à l'initiative de la PPL
- Brigitte Klinkert, groupe EPR, Députée de la 1ère circonscription du Haut-Rhin, impliquée dans cette initiative législative.
- Et surtout, des acteurs clés de la médiation animale comme HANDI'CHIENS, la Fédération Française d'Équitation (FFE), l'Association Française de Thérapie Assistée par l'Animal (AFTAA), le Syndicat Interprofessionnel des Praticiens de la Médiation Equine (SIPME), le Syndicat des Professionnels de l'Accompagnement Assisté par le Cheval (SynPAAC), représentant associations, formateurs, et bénéficiaires. Il y aura aussi des professionnels de la santé et bénéficiaires !

RSVP : Merci de confirmer votre présence auprès de mon collaborateur, Alexis Diard, au courriel alexis.diard@clb-an.fr ou par téléphone au 06 47 68 32 03. Des témoignages et des données supplémentaires seront disponibles sur demande.

